



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour l'administration**

Direction des patrimoines,  
de la mémoire et des archives



**Mallette de soutien aux projets  
d'enseignement de défense**

**Trinômes académiques  
Année scolaire 2021-2022**

## L'essentiel à retenir

- La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées soutient les projets d'enseignement de défense des trinômes académiques.
- Ce soutien est complémentaire à celui du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) et de l'Union des associations d'auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale (Union-IHEDN). [La convention cadre du 22 novembre 2017](#) définit les conditions de ce partenariat.
- Ce soutien s'exerce de trois façons :
  - Un soutien pédagogique aux projets d'enseignement de défense des trinômes académiques ;
  - Un soutien financier au moyen de subventions aux actions ;
  - Un soutien en termes de rayonnement, pour mettre en lumière l'action d'enseignement de défense des trinômes académiques.

**Cette mallette précise le contenu de ces ressources  
et leurs modalités concrètes de mise en œuvre.**

## Contenu de la mallette

- **Le cadre du soutien : l'enseignement de défense (diapositive 4)**
- **Le soutien pédagogique (diapositives 5, 6, 7 et 8)**
- **Le soutien financier (diapositives 9 et 10)**
- **Le soutien en terme de rayonnement (diapositives 11 et 12)**
- **Missions d'intérêt général du Service national universel (diapositive 13)**
- **Les contacts (diapositive 14)**

## Le cadre du soutien : l'enseignement de défense

- La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées **soutient la mission d'enseignement de défense exercée par l'Éducation nationale et l'Enseignement agricole.**

Elle agit en **partenariat interministériel constant** avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Dans ce cadre, elle soutient en moyenne chaque année 900 projets d'écoles, établissements scolaires, associations et collectivités territoriales.

- Elle **soutient notamment et tout particulièrement les actions d'enseignement de défense des trinômes académiques.**

**L'enseignement de défense** est en France un enseignement obligatoire dans le secondaire, depuis la suspension du service national en 1997.

Il est enseigné dans **plusieurs disciplines** : l'histoire-géographie en tout premier lieu, mais aussi le français, l'éducation morale et civique, l'éducation physique et sportive, les langues étrangères, les mathématiques, les sciences, etc.

Les actions d'enseignement de défense des trinômes académiques sont conduites en faveur de la communauté éducative et des jeunes.

## Le soutien pédagogique aux projets des trinômes académiques

- La plateforme [Educ@def](#) dédiée à l'enseignement de défense propose de nombreuses ressources pédagogiques, notamment :
- Un espace dédié aux [trinômes académiques](#) ;
  - Des documents de travail (livret pédagogique, vidéos et fiches) pour « [enseigner la défense et la sécurité nationale](#) » ;
  - L'enseignement de défense dans les programmes scolaires ;
  - Les nouvelles « entrées défense » des programmes scolaires pour les [collèges](#) et [lycées](#) ;
  - Des [web-séries](#) (par exemple, sur [l'année 40](#) et la [Guerre de 1870](#)) ;
  - Des [films documentaires](#) et des diaporamas ; Des ressources spécifiques pour le [Concours national de la Résistance et de la Déportation \(CNRD\)](#) ;
- Educ@def est conçue et animée par la DPMA sous l'égide scientifique de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.



# Le soutien pédagogique aux projets des trinômes académiques

➤ **La DPMA réalise également la revue « Les chemins de la mémoire » :**

- Cette revue contient de nombreux articles pédagogiques ;
- Chaque année il y a 4 [numéros](#) et 1 [hors-série](#) ;
- Elle est diffusée par voie numérique ou postale.



➤ Pour s'abonner à la revue en numérique ou papier, [un clic suffit](#).

➤ **La DPMA propose également un recensement des nombreuses ressources du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (MMCC) :**

- 134 membres pour valoriser [l'offre pédagogique des lieux de mémoire](#) ;
- Des visites virtuelles ;
- Des ressources pédagogiques ;
- Des MOOC, ...



## Le soutien pédagogique aux projets des trinômes académiques

- **La DPMA propose différentes ressources pédagogiques numériques pour enseigner les crises à partir d'entrées inédites en lien avec l'actualité :**
  - Des ressources permettant [d'étudier la crise Covid 19](#) sous l'angle de différentes disciplines ;
  - Des ressources numériques inédites pour accompagner les appels à projets de la DPMA (ex: les [« capsules pédagogiques »](#)).
  
- **Une participation directe des usagers via :**
  - Le « [Lab'mémoriel](#) » qui propose aux élèves et enseignants de donner leur avis sur les différents supports DPMA et de faire des propositions d'actions mémorielles au profit de la jeunesse ;
  - Des appels à projets pour proposer des solutions innovantes à des thématiques mémorielles, comme la [mise en place de services numériques au profit du tourisme de mémoire](#) ou comment [commémorer au XXIe siècle](#) ;
  - Des enquêtes de lectorat pour améliorer la qualité de notre revue ;
  - Des enquêtes sur l'enseignement de défense à l'étranger.



# Le soutien pédagogique aux projets des trinômes académiques

## ➤ Des appels à projets nationaux d'enseignement de défense :

- Trois [appels à projets annuels](#) DPMA en partenariat avec l'Éducation nationale, l'Enseignement agricole et de nombreux partenaires publics et associatifs ;
- Vous pouvez présenter un projet en lien avec ces appels [auprès de la DPMA](#) ;
- Des ressources associées pour s'appropriier les thématiques abordées et une possibilité de soutien financier.

## ➤ Les trois appels à projets de l'année 2021-2022 sont :

- Marie Curie, les sciences et la guerre;
- Les OPEX : combattre, soutenir, honorer ;
- La guerre d'Algérie : une histoire militaire, des mémoires combattantes.



## ➤ Des ressources spécifiques de mémoire internationale

- Des appels à projets ouverts aux établissements scolaires français à l'étranger
- Un espace numérique sur la [mémoire partagée](#)



## Le soutien financier des projets d'enseignement de défense des trinômes académiques

- **Un trinôme académique peut obtenir auprès de la DPMA le soutien financier d'un projet d'enseignement de défense.** [La convention-cadre du 22 novembre 2017](#) définit les modalités de ce soutien financier.
- Le trinôme complète le formulaire de demande de subvention [disponible en ligne sur le site cheminsdememoire.gouv.fr](#) et l'adresse, avant la date de début de réalisation du projet, à l'Union des auditeurs de l'IHEDN qui regroupe l'ensemble des demandes avant de les transmettre à la DPMA. [Un vademecum](#) précise les modalités de constitution du dossier.
- La DPMA présente le dossier à la Commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) qui se réunit 3 fois par an (mars, juin et octobre/novembre). Composée de représentants du ministère des armées (DPMA), du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Inspection générale, Direction générale de l'enseignement scolaire) et de l'UNION-IHEDN, elle décide de l'attribution d'un soutien au trinôme et son montant.
- A l'issue de la CPEDEF, la DPMA informe les membres des trinômes des subventions décidées.
- Un versement global est effectué par la DPMA à l'Union-IHEDN, chargée de répartir les montants alloués.



## Le soutien financier des projets d'enseignement de défense des trinômes académiques

- **La DPMA ne prend pas en charge la totalité des dépenses des projets.** D'autres partenaires financiers doivent donc être sollicités (Education nationale, associations régionales de l'Union-IHEDN, collectivités territoriales, Fédération nationale André Maginot, etc.).
- **Un projet porté par un établissement scolaire du primaire ou du secondaire doit être déposé par ce dernier dans le cadre de la Commission Interministérielle de Coopération Pédagogique (CICP)** en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site [cheminsdememoire.gouv.fr](http://cheminsdememoire.gouv.fr) et en l'adressant à [dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.ougv.fr](mailto:dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.ougv.fr)
- **La DPMA transmet une feuille de route annuelle :**
  - Elle comprend un bilan académique établi sur la base des actions soutenues par la DPMA dans le cadre de la CPEDEF au cours de l'année N-1.
  - Elle identifie les actions à développer par les trinômes à partir d'une **typologie d'actions** définie.

## Le rayonnement national des projets d'enseignement de défense des trinômes académiques

La DPMA organise également une politique de valorisation au niveau national des projets d'enseignement de défense portés par les trinômes académiques. Cette valorisation prend plusieurs formes qui ne sont pas exclusives les unes des autres :

### ➤ La valorisation des projets via les publications :

- Une mise en avant de trois projets dans le bimensuel « [la Gazette des projets d'enseignement de défense](#) » ;
- Une publication des travaux sur [Educ@def](#) ;
- Des reportages sur les projets dans la revue « Les chemins de la mémoire ».



### ➤ La valorisation des projets via les actions événementielles :

- ✓ La [journée nationale des trinômes académiques](#) (34<sup>ème</sup> édition en 2021) :
  - Elle réunit en fin d'année les membres des trinômes et les partenaires ;
  - Interventions de grands témoins et acteurs de l'enseignement de défense ;
  - Retours d'expériences des trinômes sur des actions innovantes ;
  - Remise du Prix « Louis Quinio ».
- ✓ L'opération nationale « [Héritiers de Mémoire](#) » (6<sup>ème</sup> édition en 2021-22) :
  - Un reportage filmé sur les projets primés et une remise de trophée par des hautes autorités ;
  - Les membres des trinômes concernés sont invités à participer à cette cérémonie.



## Le soutien partenarial et international des projets d'enseignement de défense

- La DPMA travaille avec de très nombreux partenaires susceptibles d'accompagner ou soutenir des projets d'enseignement de défense :
  - [l'Éducation nationale](#) et l'Enseignement agricole ;
  - les différentes armées, directions et services du ministère des armées ;
  - [L'Union-IHEDN](#), dans le cadre notamment des trinômes académiques ;
  - les [lieux de mémoire](#) ;
  - Les associations mémorielles et du monde combattant : elle a par exemple un partenariat spécifique avec la [FNAM](#).
  
- Sur le plan international, elle agit en partenariat avec :
  - [l'Agence de l'enseignement français à l'étranger](#) ;
  - [le Souvenir Français](#) ;
  - [l'Office franco-allemand de la jeunesse](#) ;
  - le réseau des 90 attachés de défense en fonction dans différents pays.



## Missions d'intérêt général du Service national universel

- La DPMA est chargée du pilotage du module mémoire de la journée défense et mémoire nationales (JDM) proposée par le ministère des armées dans le cadre du Service national universel (SNU).
- Piloté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le SNU a pour objectif de favoriser chez les jeunes une culture de l'engagement, à travers une offre de contenus variés les sensibilisant notamment à la mémoire nationale.
- Dans ce cadre, la DPMA, en lien avec l'ONAC-VG, a conçu une offre nationale mémorielle pour la phase 1 du SNU et propose des missions d'intérêt général (MIG) mémorielles lors de la 2<sup>e</sup> phase obligatoire (MIG de 84 heures, devant être effectuées sur une période d'un an) et lors de la 3<sup>e</sup> phase facultative (mission d'engagement volontaire d'une durée minimum de trois mois).
- Les trinômes académiques sont invités à proposer aux référents départementaux SNU des offres mémorielles adaptées aux objectifs du SNU et aux réalités locales en mettant en copie de leur mail, [dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr) qui assure le recensement des activités mémorielles proposées.



## Vos contacts à la DPMA

➤ Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter le Bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles de la DPMA :

- Le pôle Soutien aux projets pédagogiques pour tout ce qui concerne le soutien financier, partenarial et la valorisation nationale de vos projets :

[dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr)

- Le pôle Rayonnement de la politique mémorielle pour tout ce qui concerne le soutien pédagogique (en particulier abonnement à la revue « Les chemins de la mémoire », accès à Educ@def et au site Internet « Les chemins de la mémoire ») et le soutien international :

[dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dpma-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr)

**Cette mallette a été conçue en partenariat avec le trinôme académique de Clermont-Ferrand.**